Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_113-DE

DC_2026_113

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DOUABIN Stéphane

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 59 Votants (dont 8 pouvoirs) : 67	L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 17/04/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Mickaël LEFEUVRE - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,André BOUTHEMY - CORNILLE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Laurence DELAUNAY - VISSEICHE,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Philippe MAIGNAN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Jean-Marc MAILLARD donne pouvoir à Magali BUDOR,Karine MOREL donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Christine HEUDE donne pouvoir à Patrick PLANCHET,Fabien LAMIRE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Carine GERMOND,Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Philippe MAIGNAN,Anne BRIDEL donne pouvoir à Sophie MARQUANT,Nadège LE FLOCH donne pouvoir à Erwann ROUGIER

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Jean-Luc DUVEL,Thierry PIGEON,Jean-Luc DELAUNAY,Marie-Louise BERHAULT,Vincent SINOQUET,Alexandra LEMERCIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_113-DE

DC_2026_113

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

- Désignation des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.2121-22, L.5211-1 et D.1411-3 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'Agglomération de Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°2026_102 du conseil d'agglomération an date du 10 avril 2026 relative aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO et de la CDSP ;
Vu la délibération n°2026_110 du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 relative à la dispense de vote à bulletin secret pour les délibérations portant désignations de représentants de Vitré Communauté au sein d'organismes ;

Considérant que, pour les délégations de service public, une commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen :
- de leurs garanties professionnelles et financières,
- de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail,
- de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;

Considérant que, pour Vitré Communauté, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Considérants les candidatures suivantes :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_113-DE

DC_2026_113

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Titulaires
Jean-Luc DELAUNAY
Michel ERRARD
Antoine GEFFRAY
Pierre LEONARDI
Pierrick GENDRY
Suppléants
Aude DE LA VERGNE
Paul LAPAUSE
Alexandre BODIN
Vanessa ALLAIN
Ludovic LE SQUER

Il vous est proposé :
- de créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- de désigner les membres de la Commission de délégation de service public tels que figurant dans le tableau ci-dessus.

1) <u>Élection des membres titulaires</u>

Après mise au vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 67 (dont 9 pouvoirs)
- Nombre d'abstention ou de vote contre : 0
- Suffrages exprimés : 67

Ont obtenu 67 voix :

Jean-Luc DELAUNAY	Titulaire
Michel ERRARD	Titulaire
Antoine GEFFRAY	Titulaire
Pierre LEONARDI	Titulaire
Pierrick GENDRY	Titulaire

Sont proclamés membres titulaires de la commission de délégation de service public :

Titulaires
Jean-Luc DELAUNAY
Michel ERRARD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_113-DE

DC_2026_113

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Antoine GEFFRAY
Pierre LEONARDI
Pierrick GENDRY

2) **Élection des membres suppléants**

Après mise au vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 67 (dont 9 pouvoirs)
- Nombre d'abstention ou de vote contre : 0
- Suffrages exprimés : 67

Ont obtenu 67 voix :

Aude DE LA VERGNE	Suppléante
Paul LAPAUSE	Suppléant
Alexandre BODIN	Suppléant
Vanessa ALLAIN	Suppléante
Ludovic LE SQUER	Suppléant

Sont proclamés membres suppléants de la commission de délégation de service public :

Suppléants
Aude DE LA VERGNE
Paul LAPAUSE
Alexandre BODIN
Vanessa ALLAIN
Ludovic LE SQUER

Composition définitive de la commission de délégation de service public :

Titulaires
Jean-Luc DELAUNAY
Michel ERRARD
Antoine GEFFRAY
Pierre LEONARDI
Pierrick GENDRY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_113-DE

DC_2026_113

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Suppléants
Aude DE LA VERGNE
Paul LAPAUSE
Alexandre BODIN
Vanessa ALLAIN
Ludovic LE SQUER

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 67

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 67**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
4 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DOUABIN

Signé par Stephane DOUABIN
3e vice-président en charge des finances, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des contractualisations.
6 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.